CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté portant modification de l'arrêté de nomination et de rémunération des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 16 de la loi de santé, du 6 février 1995 ;

vu le règlement des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s, du 5 octobre 2016 ;

vu l'arrêté du Conseil d'État de nomination et de rémunération des membres des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s, du 27 mars 2017 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé.

arrête :

Article premier ¹Sont nommées membres de la commission opérationnelle pour les proches aidant-e-s pour la présente législature et jusqu'au 31 décembre 2021, en remplacement de Madame Christine Ducommun et de Monsieur André-Philippe Méan :

- Madame Véronique Favre, Association Alzheimer Neuchâtel ;
- Madame Patricia Carvalhal, Info-Entraide Suisse Antenne Neuchâtel.

²La présente nomination entre en vigueur avec effet immédiat et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

- **Art. 2** ¹Est nommée membre de la commission stratégique pour les proches aidant-e-s pour la présente législature et jusqu'au 31 décembre 2021, en remplacement de Madame Corinne Girod :
- Madame Fedzrije Seiler, NOMAD.

²La présente nomination entre en vigueur avec effet immédiat et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

- Art. 3 Pour le surplus, l'arrêté susmentionné du 27 mars 2017 reste valable.
- Art. 4 Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 18 février 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président, La chancelière, L. Kurth S. Despi and